

AVIS DES SOCIETES (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE

-Tunis Re-

Siège social : 12 Avenue du Japon -1073 Tunis

Les initiateurs du contrat de liquidité des actions TUNIS RE, la BNA, la STAR et la COMAR , et l'intermédiaire en bourse BNA Capitaux informent le public qu'ils mettent en œuvre à compter du 15 avril 2024, un contrat de liquidité pour une durée d'une année renouvelable, et ce afin d'assurer la liquidité des actions TUNIS RE et la régulation de leur cotation. Ledit contrat est composé de 441 000 actions et de 3 millions dinars de liquidité.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.